



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PUTTELANGE-LES-THONVILLE

Extraits
du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil municipal
dans sa séance ordinaire du 14 mars 2019.

(Application de l'article 32 du Code d'Administration communale)

Le jeudi 14 mars 2019, à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie.

Lors de cette réunion le Conseil municipal :

- A décidé de facturer **16,00 €** par parcelle de terrain communal aux locataires des « biens partagés » pour l'année 2018 ;
- A décidé d'appliquer la variation de l'indice de fermage sur la location de terrains communaux, mais pas sur les baux de chasse, conformément au cahier des charges du 31/10/2014 ;
- A accepté de réaliser des travaux de cloisonnement par l'ONF dans la forêt de Puttelange pour un montant de **2 484,91 € TTC** ;
- A créé un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2019 ;
- A validé le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2019 ;
- A autorisé le Maire à recruter du personnel de remplacement d'urgence au service administratif en cas d'indisponibilité de la secrétaire de mairie ;
- A validé les travaux d'abaissement de bordures de trottoir dans la rue de la Gare pour un montant de **1 872,00 € TTC** ;
- A demandé le busage d'un fossé dans la rue de la Forêt à Himeling, suivant un devis de **1 200,00 € TTC** ;
- A adopté un devis de **3 360,00 € TTC** pour le remplacement de l'abribus de la rue de Mondorff à Himeling ;
- A accepté un devis de **72 000,00 € TTC** pour la réfection de la toiture de l'église et de la sacristie ;
- A réévalué une offre de **11 472,00 € TTC** pour la mise en place d'un ralentisseur dans la rue principale, conforme aux exigences de sécurité du Conseil Départemental ;
- A accepté la mise en place d'une station météorologique autonome dans la commune ;
- A accordé une subvention de **100,00 €** à l'association La Pédiatrie Enchantée ;
- A octroyé une subvention de **100,00 €** pour les Donneurs de Sang de Boust et Environs ;
- A demandé le remboursement de frais d'un élu pour un repas du conseil municipal, s'élevant à **141,86 €**.
- A décidé de prendre en charge l'achat de petit matériel pour le Conseil de Fabrique.

Joseph GHAMO
Maire

